

DELIBERATION N° 04-2024

Dispositif de signalement

Le **23 février à 09h00** sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Nombre de membres :

- En exercice : 24
- Présents : 8
- Représentés : 7

Étaient présents :

Monsieur Marcel CANNAT, Monsieur Joël BONNAFFOUX, Madame Martine GARCIN, Monsieur Rémy ODDOU, Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD, Madame Bernadette SAUDEMONT, Monsieur Richard MAGNAN, Monsieur Marc BEYNET

Avaient donné pouvoir :

*Madame Muriel MULLER à Monsieur Marcel CANNAT
Madame Catherine ASSO à Monsieur Joël BONNAFFOUX
Madame Chantal EYMEUD à Madame Martine GARCIN
Monsieur François CHARPIOT à Monsieur Remy ODDOU
Madame Claire BARNEOUD à Monsieur Jean-Baptiste AILLAUD
Madame Valérie GARCIN-EYMEUD à Madame Bernadette SAUDEMONT
Madame Carole CHAUVET à Monsieur Richard MAGNAN*

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'article 27 du Décret n°85-643 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le Décret n°2020-256 du 13 mars 2020

Vu l'information du Comité Social Territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes en date du 30 novembre 2023 ;

Vu l'arrêté du Président du Centre de Gestion des Hautes-Alpes définissant le dispositif de signalement mis en œuvre pour les collectivités délégantes,

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

LE PRESIDENT

Monsieur le Président présente aux membres du conseil d'administration le dispositif de signalement.

Des situations de violence, de harcèlement, d'agissement sexiste et de discrimination peuvent se produire dans le cadre professionnel.

De ce fait, le Centre de Gestion 05 ouvre aux collectivités un nouveau dispositif pour recueillir les signalements des agents victimes ou témoins de ces actes, et les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes.

Les collectivités locales et les établissements publics veulent déléguer cette mission au Centre de Gestion.

Monsieur le président propose aux membres du conseil d'administration d'approuver le projet de convention de l'autoriser à signer cette dernière et tous documents qui découlent du dispositif de signalement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCEDE AU VOTE

Nombre de votes POUR : 15

Nombre de votes CONTRE : 0

Nombre d'abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DECIDE

- D'approuver le projet de convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière et tous documents qui en découlent

Fait à Gap, le 23 février 2024

Le Président

Marcel CANNAT